

**LES JEUDIS DE L'HISTOIRE** Le seigneur de la Tour exerce la « basse justice »

# Les bourgeois décapités, les roturiers pendus

La charte de 1315 supprime toutes les "conditions serviles" des Turripinois vis-à-vis du seigneur de la Tour : plus de corvée personnelle ou des bœufs, ni de droit de "pourvoirie" (fourniture de nourriture) sauf contre rétribution. Ainsi les poulardes n'étaient fournies que pour six deniers par tête. Par contre le droit à la terre reste relatif : on est propriétaire foncier pour cent ans maximum. Lorsque ce droit se transmet par héritage ou se revend, le seigneur de la Tour touche des "lods", sorte de droit de mutation.

Tous les ans, on élit les syndics qui représentent la ville. Cette fonction est obligatoire. Ainsi, Jehan Prunelle, notaire royal à la Tour, est condamné à une forte amende, en juillet 1589, pour avoir re-

fusé. Les bourgeois choisissent leur candidat eux-mêmes ou alors, il peut être présenté par le prédécesseur.

## Courir tout nu

La haute justice est du seul ressort du dauphin : homicide, trahison, vol, hérésie. Le coupable est alors puni « dans son corps ou dans ses biens ». La basse justice à la Tour représente, pour lui, une bonne source de revenus. Elle ne s'enclenche qu'après plainte de la partie lésée. L'auteur de coups « non mortels » reste libre contre une caution suffisante. Le maître a le droit de châtier lui-même sans recours, les larcins, rapines, injures et autres délits domestiques des « femmes, fils, neveux, brus, sœurs, frères ».

À la Tour, le duel est interdit et l'adultère puni d'une amende de 60 à 100 sols alors que dans les localités voisines l'amende est plus élevée. Mais, si l'homme et la femme sont surpris en flagrant délit d'adultère ou si le « crime » est attesté par des témoins dignes de foi ou encore attesté par des débats judiciaires, chacun aura une amende de 100 sols à moins qu'ils ne préfèrent courir tout nu dans les rues de la Tour. La chronique rapporte qu'il était d'usage de laisser un « vêtement essentiel » aux coupables. Le lit des coupables revient de droit aux dénonciateurs.

Si un bourgeois est puni de mort pour un crime plus grave, ses biens ne sont plus confisqués mais reviennent à ses héritiers. Il est alors décapité, la pendaison étant réservée



Dans son château sur le plateau, le seigneur de la Tour rend la « basse justice ». Il peut aussi reprendre la terre lors d'une transaction en payant au vendeur le prix convenu avec son acheteur, c'est l'origine du droit de préemption actuel.

aux roturiers, et le bûcher aux hérétiques.

**JJB La Tour Prend Garde**  
d'après Marius Riollet

## EN SAVOIR PLUS

Retrouvez tous les "Jeudis de l'histoire" sur le site [www.turritoire.org](http://www.turritoire.org)